



Maison construite sur donation de terrain

Par **Spartounette**, le **14/11/2016** à **08:31**

Bonjourrrr
Nous sommes ni marié ni pacse avec mon compagnon nous avons fait construire sur un terrain donné par sa grand mère l emprunt est à nos deux nom si nous nous épargne que puis je récupérer ? On me dit rien car le terrain lui appartient est ce bien vrai?
Merci de vos reponses

Par **Lag0**, le **14/11/2016** à **08:51**

Bonjour,

Pour ce qui est de la propriété du bien, effectivement, puisque le terrain appartient à votre compagnon, la maison aussi !

En revanche, le cas échéant, si vous pouvez prouver votre financement, vous pourriez obtenir un dédommagement de votre "ex-compagnon".

Par **Spartounette**, le **14/11/2016** à **08:54**

Merci de votre réponse et comment le prouver juste le contrat d emprunt suffit ? Ou faut il fiche de paye ect

Par **Lag0**, le **14/11/2016** à **10:16**

L'existence de l'emprunt commun ne suffit pas, il faut démontrer que vous avez réellement participé à son remboursement et à quelle hauteur.rnIl pourrait y avoir un emprunt commun

seulement remboursé par monsieur...